

REGLEMENT DE CONSULTATION

**En 2019, pour la 9ème édition,
l'ATELIER URBAIN de l'association DEVENIR organise**

**Le 3ème APPEL À IDÉES PRIMÉ Aix 2040
Auprès de jeunes architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes
de moins de 40 ans**

sur la thématique de :

La mutation du pôle d'activité d'Aix-Les Milles

Du 9 au 13 Avril 2019 à la Fondation Vasarely à Aix-en-Provence

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 28 FEVRIER 2019

RENDU MERCREDI 3 AVRIL 2019 AVANT 17H00

L'association DEVENIR

DEVENIR est une association d'architectes et urbanistes qui a pour vocation de développer des relations entre les partenaires de l'art de bâtir et d'ouvrir à la réflexion sur les projets urbains et architecturaux du Pays d'Aix.

Depuis 2011, l'Association organise chaque année un Atelier urbain sur le développement du Pays d'Aix-en-Provence à l'horizon 2040, incitant à la réflexion prospective sur la ville de demain, ses territoires, ses enjeux.

DEVENIR a organisé 8 éditions de l'Atelier Urbain Aix 2040 portant sur les thématiques variées : Densifications et nouvelles centralités , Première couronne recherche urbanité , Aix-en-Provence dans la Métropole Aix Marseille, Aix en Devenir au fil du tramway , Vivre en ville autrement - Nouveaux modes d'habiter, l'habitat du futur (éditions 2017 et 2018). Elle organise en 2019 sa 9^{ème} édition sous forme d'un appel à idées portant sur le thème de « la mutation du pôle d'activité d'Aix-Les Milles ».

La thématique de recherche

Au XX^{ème} siècle l'enjeu était de réhabiliter les friches industrielles situées en centre-ville ou immédiate périphérie pour les transformer en immeubles de logements ou de bureaux.

Le challenge du XXI^{ème} siècle est de transformer les zones commerciales, pôles d'activités et autres zones qui frôlent les abords des villes et en forment parfois les entrées : les relations au travail et au commerce mutent à grande vitesse. Les centres existants sont en voie de désertification.

Ils sont intrinsèquement morts le soir et les Weekends.

Que deviendront ces hectares de constructions souvent sommaires gagnés sur de bonnes terres de culture ? Comment les requalifier et les transformer en de nouveaux quartiers de ville ? La maîtrise de l'étalement urbain est une invitation, sinon une nécessité, à reconstruire la ville sur la ville.

Le **pôle d'activité des Milles à l'ouest d'Aix-en-Provence** est un bon exemple de ce questionnement. Avec ses entreprises et ses emplois, il constitue une chance et l'un des bassins d'activités les plus importants au cœur de la métropole Aix-Marseille-Provence.

Il faut profiter de cette localisation, de ses parcelles à restructurer, des vides à récupérer, de ses axes de composition, de son adossement aux espaces naturels et de la proximité des terres agricoles pour générer un nouveau quartier où il fera bon vivre.

Cesser de gérer cette zone, au périmètre défini sur le plan joint, sur le mode de la mono-activité et répondre aux attentes des entreprises, de leurs clientèles et des usagers.

A cet effet utiliser le réseau viaire de desserte est assez fort sur cette zone, y intégrer des fonctions résidentielles et donc les services qui font défaut, des commerces d'accompagnement, des hébergements, des espaces de loisirs de proximité, (sportifs et culturels), un système d'agriculture urbaine.

Retrouver la convivialité qui existe en ville, avec des lieux d'échanges, des espaces publics partagés, le plaisir de la marche à pieds ou de modes de déplacement doux.

A l'instar des créateurs de jardins qui prévoient plusieurs phases évolutives (arrachage, replantage) pour arriver au dessin final, imaginons la gestion de ce projet dans le temps : pas de grand geste démiurge, mais plutôt un travail de fourmis, d'adaptation aux nouveaux modes de vie au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la société...tout ne se fera pas d'un coup.

Les candidats devront donc s'attacher à démontrer la flexibilité de leur projet et son caractère évolutif possible, aussi bien dans la structuration fonctionnelle de la composition urbaine, que dans les modes constructifs.

Créativité, innovation, prospective, ambition devront par suite guider les réflexions des candidats. Ils devront à cet effet mettre le contenant au service du contenu, c'est-à-dire l'architecture, le paysage, le design urbain au service des éléments de programmation des fonctions urbaines. Ils pourront en conséquence s'ils le souhaitent s'associer les compétences d'un programmiste afin de mieux répondre aux besoins exprimés ou qu'ils pourraient déceler.

Les composantes attendues dans le projet

Les composantes du futur cœur du pôle d'activité des Milles pourraient comprendre :

- **Un (ou des) pôle multimodal** sous la forme d'un espace à vocation publique comprenant :
 - une gare d'échange (Rail, route, transports collectifs) au carrefour de l'axe Aix- gare TGV - aéroport de Marignane,
 - un parc relais pour véhicule individuel et de location
 - un grand espace attractif à vocation publique susceptible d'accueillir l'ensemble des services, des commerces, restaurant, bars, des équipements publics d'enseignement (de la petite enfance au secondaire), des équipements culturels et sportifs de proximité.
 - des lieux d'échanges de rencontres, de partage, d'enrichissement individuel et collectif. (éviter la ville fantôme le soir, les weekends et les jours de fêtes, type Sophia-Antipolis.)
- Imaginer une nouvelle organisation par une hiérarchisation des fonctions le long de **l'axe principal (Avenue Ampère)**. Cet axe est actuellement à usage routier. Comment rendre l'axe à la mesure humaine, en conciliant les différents modes d'usage (camions, bus, voitures, piétons, cyclistes).
- A cet effet, pouvoir créer des séquences à l'échelle humaine en l'interrompant de place, placettes, **espaces publics**, ceci à la jonction des axes perpendiculaires ou autres, sans compromettre la desserte des activités.

Pour cela proposer :

- Des principes de déplacement partagés, mode doux piétons, cycle, transport en commun ...
- Des **voies transversales**, piétons, mode doux reliant du Nord au Sud les espaces agricoles aux espaces de loisir et de promenade au sud.
- Des **continuités écologiques** entre les espaces cultivés, de loisirs et naturels. Pénétration de ses continuités dans le tissu urbain sous forme d'espace naturel, promenade ou desserte des livraisons de fruits et légumes.
- Une mise en valeur de l'agriculture urbaine pour un **circuit court d'alimentation** grâce à la proximité des cultures, place de marché, circuit de cueillettes, promenade agricole ... voire des cultures hors sols sur les toits des constructions, de plus économes en énergie pour les bâtiments.
- La création de **pièces d'eau, à vocation paysagère, sportive et de loisirs**.
- Proposer des idées d'aménagement pour les rivières et leurs ripisylves en lieu de promenade en liaisons avec les étangs, permettant de relier la Luynes et l'Arc. Recréer le système de circulation des eaux du 18^{me} siècle.
- Des liens avec le **vieux village des Milles** mais également imaginer des jonctions avec les autres lieux d'activités et de vies actuels ou futurs du voisinage.
- Des traitements d'espaces publics aux jonctions des voies. Ces espaces publics pourront faire l'objet d'un zoom définissant leur aménagement. Un projet architectural dessiné à l'échelle des places et des bâtis les bordant est souhaité.

- Autres ... à définir ...

L'appel à idées

Cette étude est organisée sous forme d'un appel à idées primé ouvert à de jeunes professionnels de moins de 40 ans, **architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes** répondant à titre individuel ou dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.

L'appel à idées a pour sujet l'élaboration d'une réflexion à vocation prospective débouchant par un projet graphique sur un site réel.

Il comprendra :

- la remise de **panneaux** (2 panneaux A1) exposant le projet et la fourniture de divers **documents** écrits explicitant le projet (remise des projets au plus tard le 3 avril 2019) ;
- une **Exposition des projets à la Fondation Vasarely** du 8 au 13 avril 2019 ;
- un jugement des projets par un **jury** composé de personnalités et de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme.

A l'issue de la présentation des projets, le jury nommera les 3 lauréats qui recevront :

- ✓ Un **prix de 3000 euros** pour le premier,
- ✓ Un **prix de 2000 euros** pour le second,
- ✓ Un **prix de 1000 euros** pour le troisième.

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 28 FEVRIER 2019
RENDU MERCREDI 3 AVRIL 2019 AVANT 17H00**

Les éléments de rendu

Les candidats remettront les éléments suivants :

1°) des documents graphiques : 2 panneaux A1 (lecture verticale) sur support carton plume.

2°) des documents écrits :

- ✓ une présentation synthétique du projet et son titre (1 page A4 maximum) ;
- ✓ un document de synthèse (sur 6 pages – reprenant les éléments de la présentation du projet et du rendu graphique dont la mise en forme permettra une publication des projets),
Ces éléments seront également remis sur clé USB.

Le détail des éléments techniques figure en annexe 1 et il conviendra de les prendre en compte pour unifier la présentation des projets.

Recommandations pour la composition des panneaux :

- ✓ pour le panneau numéro 1, il s'agit de présenter *l'approche urbanistique et fonctionnelle du projet* avec des éléments de contenu programmatique, des principes de phasage évolutif sur la durée et démontrant la remontée en puissance du projet.
Les candidats indiqueront le contexte du projet et l'élaboration du concept : insertion du projet dans un contexte, le contexte physique, son environnement mais également dans une perspective imaginée par le candidat.
Elaborer le concept, « ce que le concepteur veut dire » ...
- ✓ pour le panneau numéro 2, il s'agit de présenter *l'approche conceptuelle pré-opérationnelle* correspondant aux phasages proposés avec un zoom sur la centralité du site.
Les candidats expliciteront la traduction spatiale du projet « à quoi la ville des Milles 2049

pourrait ressembler ».

Un zoom se fera sur un espace public configuré par la densité bâtie, une partie de quartier, une image urbaine et architecturale. A l'échelle du piéton. Un donné à voir !

Les conditions d'inscription

L'appel à idées est ouvert aux jeunes architectes, urbanistes, paysagistes, programmistes de moins de 40 ans répondant à titre individuel ou dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire susceptible de contribuer à l'élaboration d'une réflexion à vocation prospective.

Les droits d'inscription s'élèvent à 90 €. Ce montant sera remboursé aux candidats qui répondront à l'appel à idées dans les conditions du présent règlement de consultation, ou en cas d'annulation de l'appel à idées.

Après réception du règlement de consultation par courriel, les candidats verseront ces droits d'inscription par virement sur le compte bancaire de l'association Devenir ouvert à la Société générale, 16 Cours Mirabeau, 13100 Aix en Provence, numéro de compte : 000 3727 1190

IBAN

FR76	3000	3000	2000	0372	7119	016
------	------	------	------	------	------	-----

en indiquant bien le nom de l'expéditeur qui devra être identique au nom du mandataire indiqué sur la fiche d'inscription.

Simultanément, les candidats enverront par courriel la fiche d'inscription ci-jointe renseignée et signée à l'adresse mail de l'association :

atelierdevenir@gmail.com

Après réception du virement des droits d'inscription, un accusé de réception vaudra autorisation de concourir au présent appel d'offre pour le candidat.

L'inscription à l'appel à idées vaudra acceptation par le candidat des conditions de réalisation de l'appel à idées, y compris de céder les droits d'usage dont l'association Devenir disposera à titre gracieux pour la publication des projets de l'édition 2019 de l'atelier urbain. Le candidat conservera les droits d'auteur de son projet.

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 28 FEVRIER 2019
RENDU MERCREDI 3 AVRIL 2019 AVANT 17H00**

Jury, critères de jugement

Le jury est composé de personnalités et de professionnels de l'architecture et de l'urbanisme. Il sera particulièrement sensible à l'intelligence du projet, sa cohérence, son aspect créatif et original au regard de la réflexion sur le projet.

PLANNING

Janvier 2019 : **Lancement de l'appel à idées primé – Communication et diffusion**

28 Février 2019 : **Clôture des inscriptions**

Mardi 12 mars 2019 à 18H30 :

Réunion d'information et de questions/réponses à l'Atelier Devenir, 24 place des martyrs de la résistance (place de l'Archevêché) à Aix en Provence. Des questions écrites pourront être envoyées par mail à l'association DEVENIR jusqu'au 11 mars 2019.

Mercredi 3 Avril 2019 avant 17H00 :

Rendu du projet

Remise en mains propres ou par voie postale à

Association DEVENIR chez Cabinet CLEMENT et MEFFRE

6ter avenue des Belges

13100 Aix en Provence

9 au 13 avril 2019 : **Exposition des projets à la Fondation Vasarely**

Samedi 13 Avril 2019 : 9h30 à 18h

Présentation des projets nominés devant le jury

désignation des **3 lauréats**

Débat de clôture

FICHE D'INSCRIPTION DE CANDIDATURE

A envoyer par courriel à l'association Devenir atelierdevenir@gmail.com
après avoir effectué le virement bancaire d'inscription sur le compte bancaire de Devenir

ATELIER URBAIN - AIX 2040 - édition 2019

APPEL A IDEES SUR LA MUTATION DU POLE D'ACTIVITE D'AIX-LES MILLES

MANDATAIRE

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

Site internet :

Diplôme :

ASSOCIES

Nom :

Tél :

Mail :

Site internet :

Diplôme :

Nom :

Tél :

Mail :

Diplôme :

Nom :

Tél :

Mail :

Diplôme :

Nom :

Tél :

Mail :

Diplôme :

Je, soussigné(e)..... (nom, prénom du mandataire), m'engage à répondre à l'appel à idées et déclare accepter les conditions de réalisation de l'appel à idées y compris de céder les droits d'usage dont l'association Devenir disposera à titre gracieux pour la publication des projets de l'édition 2019 de l'atelier urbain. Le candidat conservera les droits d'auteur de son projet.

Fait à, le.....

Signature et cachet du mandataire :